



Les P'tites Caux'cinelles
Bourse aux jouets et puériculture
Samedi et dimanche 7 et 8 novembre 2026
De 9h à 17h – installation à partir de 7h30

Sur réservation / entrée gratuite

Règlement intérieur :

Les exposants s'engagent à respecter le règlement intérieur :

- Le remboursement des frais d'inscription ne sera effectué qu'en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs,
- Le tarif des emplacements est fixé à 3,50 € la table d'1,20m par jour
- Être inscrit auprès des organisateurs, respecter le périmètre prévu
- Ne pas vendre d'articles interdits par la loi
- Ne pas vendre d'animaux vivants ou morts
- Ne pas vendre de boissons, friandises ou alimentation
- Chaque exposant est responsable de son emplacement et doit le rendre propre,
- Les poubelles doivent être débarrassées

Rappel légal :

Les exposants déclarent sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Le dossier sera considéré complet dès réception de :

- Attestation d'inscription ci-jointe dûment complétée et signée
- Photocopie de la pièce d'identité
- Règlement
 - soit par virement IBAN : FR76 1830 6000 8136 1355 1320 727
BIC : AGRIFRPP883
 - soit par espèce

Dépôt des dossiers :

- date limite d'inscription le 1er novembre 2026 dans la limite des places disponibles.

ATTESTATION INSCRIPTION
Personne physique



Bourse aux jouets et puériculture

Organisée par l'association Les P'tites Caux'cinelles et se déroulant le samedi et/ou le dimanche 7 et 8 novembre 2026 à la salle des fêtes Marcel Bertaux de Sainte-Austreberthe

Je soussigné(e),

Nom: _____ Prénom _____

Né(e) le _____ à (ville) : _____

Adresse: _____

CP: _____ Ville: _____

Tél: _____

Mail: _____

Titulaire de la pièce d'identité

N° _____ Délivrée le _____

par _____

Déclare sur l'honneur:

- avoir pris connaissance du règlement intérieur
- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce)
- la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, (article R321-9 du Code pénal)

Fait à _____ le _____

Signature :



Ci-joint règlement de _____ euros pour un emplacement composé de _____ table(s) pour une participation :

☐ samedi 7 novembre ☐ dimanche 8 novembre ☐ le week-end du 8-9

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation. Si besoin d'un reçu pour le règlement, merci de cocher la case ☐

||